

## Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 13 septembre 2011, Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la déclaration de projet et à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Aix-en-Provence concernant la création du pôle d'échanges de Plan d'Aillane

Monsieur Julien GRECH, Chef Inspecteur Divisionnaire de Police – retraité – a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête se déroulera en mairie annexe des Milles – Aix-en-Provence du mardi 4 octobre 2011 au vendredi 4 novembre 2011 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête pourront être consultés du mardi 4 octobre 2011 au vendredi 4 novembre 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi inclus de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 ainsi que les samedis de 8 h 00 à 11 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur en Mairie annexe des Milles, 25 avenue Roger Chaudon, 13290 Aix-en-Provence.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe des Milles les jours suivants :

- Mardi 4 octobre 2011	de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi 7 octobre 2011	de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- Mardi 11 octobre 2011	de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi 14 octobre 2011	de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- Mardi 18 octobre 2011	de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi 21 octobre 2011	de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- Mardi 25 octobre 2011	de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi 28 octobre 2011	de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi 4 novembre 2011	de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public à la Mairie annexe des Milles pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.